

OBJET : OBSERVATIONS ET DEMANDES RELATIVES AU PLAN DE MOBILITE (PDM) 2026-2036

Vu le débat de la Commission générale en date du 16/09/2026, la ville de Saint-Pierre-des-Corps émet les demandes et observations suivantes sur l'arrêt de projet du Plan de Mobilité :

Réseau Vélival : La mise en œuvre du réseau Vélival constitue une opportunité majeure pour la Ville. Ce maillage cyclable permettra de sécuriser et d'augmenter la fréquentation des liaisons existantes, de renforcer l'axe nord/sud et d'améliorer la connexion avec la ville centre. La réalisation des différents itinéraires est fortement attendue par les Corpopétrussiens, en ce sens il est souhaité d'avoir des éléments calendaires sur la réalisation du réseau.

Déclinaison opérationnelle BHNS ligne 5 : Le besoin d'une offre de mobilité renforcée pour le quartier prioritaire de la Rabaterie est identifié depuis plusieurs années. Il constitue un levier essentiel de transformation pour ce secteur, dans lequel la Ville et ses partenaires (TMVL, ANRU, Région...) investissent massivement. La Ville souhaite disposer d'une visibilité précise sur le calendrier de mise en œuvre de ce BHNS ainsi que ses modalités de mise en œuvre, afin de coordonner au mieux ce projet avec les opérations en cours, notamment la requalification de l'îlot du centre commercial. Par ailleurs, il est demandé d'avoir des précisions sur les gains en terme de temps de trajet apportés par la bascule de la ligne 5 en BHNS.

Renforcement de la desserte bus du secteur Morinerie : Le quartier de la Morinerie, situé à l'est de la Ville et en limite métropolitaine avec la Ville-aux-Dames, est identifié dans le PLUm comme secteur d'accueil de futurs logements et équipements. Cette orientation s'inscrit dans la volonté de structurer les quartiers du nord-est, longtemps délaissés malgré leurs atouts (proximité de la Loire, équipements, parcs, trame paysagère...). La Ville est convaincue que le développement de ce secteur ne pourra démarrer qu'après une intervention sur le réseau viaire (rue Marcel Cachin, puis rues de la Morinerie et des Epines Fortes) mais également un renforcement de l'offre de mobilité.

Solutions de mobilité pour le secteur d'activités des Yvaudières : La zone économique des Yvaudières représente un flux de près de 3 000 salariés, se déplaçant majoritairement en voiture faute d'une offre de transport en commun adaptée. Dans ce contexte, il est indispensable que le dialogue déjà engagé par le SMT avec les acteurs économiques du secteur, notamment via le SEGMY, se poursuive et se renforce afin de faire émerger des solutions concrètes dans les meilleurs délais. Les entreprises sont confrontées à des difficultés de recrutement depuis plusieurs années. Faute d'offre suffisante ou adaptée de transport en commun, les candidats renoncent à postuler, voire refusent finalement les postes.

Pour des raisons économiques et environnementales, et compte tenu du caractère stratégique de ce secteur pour notre Métropole, la ville insiste sur l'absolue nécessité de répondre aux attentes légitimes du tissu économique au sujet des mobilités. En effet, le parc d'activités des Yvaudières, déjà très dynamique, accueillera de nouvelles entreprises et de nombreux salariés à court et moyen termes.

Structuration de l'Avenue Duclos et de la route départementale en lien avec l'arrivée du diffuseur Rochepinard, et création d'un BHNS au sud : il est essentiel d'avancer concrètement sur la structuration de l'avenue Jacques Duclos et de la départementale jusqu'au niveau du rond-point d'entrée de la Ville-aux-Dames. Le diffuseur étant programmé pour 2032, il est majeur de passer rapidement des études à l'opérationnel et d'anticiper les impacts au-delà du seul périmètre du Projet de Partenariat et d'Aménagement (PPA) de la porte est métropolitaine. Il s'agit d'éviter un engorgement de ce secteur déjà totalement saturé aux heures de pointe et de permettre une desserte en transport en commun efficiente.

Accessibilité PMR des lignes de BUS : La ville insiste sur la nécessité de bien permettre l'accessibilité des personnes à mobilités réduites à l'ensemble du réseau notamment sur la ligne Tempo 2. (Je suis pas sûr d'avoir compris ! Thomas Delplace devait renvoyer des éléments. Les élus semblaient tous raccord, mais pour moi cette ligne est déjà accessible...)

Calendrier de réalisation et budget : de manière générale, si la ville approuve la stratégie du Plan de Mobilités, elle souhaite disposer de davantage d'éléments calendaires et financiers sur les projets permettant de déployer la stratégie.